



SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 19 528 000 000 de F CFA
Siège Social : 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO
RCCM N° BF BBD 2016 M 1221 N° IFU : 00004801 X
Régime Fiscal : RNI Division de Rattachement : DGE

Bobo-Dioulasso, le 30 Octobre 2024

Avis d'Appel d'Offres N° 2024-0009/SOFITEX/DG/DCA

Pour la fourniture d'herbicides coton - Campagne agricole 2025/2026

[Annule et remplace l'Avis d'Appel d'Offres N° 2024-0007/SOFITEX/DG/DCA]

Au titre de la campagne agricole 2025/2026, la **Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX)** lance un appel d'offres pour la fourniture de :

- **Herbicides granulés de prélevée des cotonniers pour traiter une superficie de cent mille (100 000) hectares ;**
- **Herbicides liquides de post-levée des cotonniers et des mauvaises herbes, pour couvrir une superficie de soixante-quinze mille (75 000) hectares.**

Les herbicides coton sont divisés en deux catégories différentes :

1. Herbicides granulés de prélevée coton (lots HPG-01 à HPG-13)

Ces herbicides sont destinés à traiter une superficie de cent mille (100 000) hectares.
Pour ces herbicides, les destinations de livraison sont définies dans le tableau 1 ci-après :

Avis d'Appel d'Offres N° 2024-0009/SOFITEX/DG/DCA

Pour la fourniture d'herbicides coton - Campagne agricole 2025/2026

Tableau 1 : Lots HPG - herbicides granulés de prélevée coton

Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots SOFITEX	Superficies à couvrir (Ha)	Quantités (en Kg) pour herbicides utilisés à 1 Kg/ha	Quantités (en Kg) pour herbicides utilisés à 1,7 Kg/ha
Banfora	Banfora	HPG-01	7 500	7 500	12 750
		HPG-02	7 500	7 500	12 750
Sous-total herbicides granulés de prélevée - lots Banfora			15 000	15 000	25 500
Bobo	Bobo magasin central Kénédougou Sud	HPG-03	5 000	5 000	8 500
	Bobo magasin central	HPG-04	7 500	7 500	12 750
	Magasin DRC Bobo	HPG-05	7 500	7 500	12 750
Sous-total herbicides granulés de prélevée - lots Bobo			20 000	20 000	34 000
Dédougou	Bondoukuy	HPG-06	10 000	10 000	17 000
Sous-total herbicides granulés de prélevée - lot Dédougou			10 000	10 000	17 000
Diébougou	Diébougou	HPG-07	5 000	5 000	8 500
Sous-total herbicides granulés de prélevée - lot Diébougou			5 000	5 000	8 500
Houndé	Houndé	HPG-08	10 000	10 000	17 000
		HPG-09	7 500	7 500	12 750
Sous-total herbicides granulés de prélevée - lots Houndé			17 500	17 500	29 750
Koudougou	Léo	HPG-10	5 000	5 000	8 500
Sous-total herbicides granulés de prélevée - lot Koudougou			5 000	5 000	8 500
N'Dorola	Kourouma	HPG-11	10 000	10 000	17 000
	N'Dorola	HPG-12	10 000	10 000	17 000
		HPG-13	7 500	7 500	12 750
Sous-total herbicides granulés de prélevée - lots N'Dorola			27 500	27 500	46 750
Total général herbicides granulés de prélevée			100 000	100 000	170 000

NB : Pour les herbicides granulés de prélevée utilisés à une autre dose/ha, **considérer la superficie à couvrir de 100 000 hectares** pour la détermination des quantités en kilogramme.

Avis d'Appel d'Offres N° 2024-0009/SOFITEX/DG/DCA
Pour la fourniture d'herbicides coton - Campagne agricole 2025/2026

2. Herbicides liquides de post-levée coton (lots HP-01 à HP-10)

Ces herbicides, destinés à couvrir une superficie de **soixante-quinze mille (75 000) hectares**, sont à livrer selon les destinations indiquées dans le tableau ci-dessous. Selon les doses à l'hectare, les quantités (en litres) à fournir sont les suivantes (tableau 2) :

Tableau 2 : Lot HP - herbicides de post-levée coton.

Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots SOFITEX	Superficies à couvrir (Ha)	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 0,8 l/ha	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 0,9 l/ha	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 1 l/ha	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 1,2 l/ha
Bobo	Bobo magasin central KénéDougou Sud	HP-01	2 000	1 600	1 800	2 000	2 400
	Bobo magasin central	HP-02	5 000	4 000	4 500	5 000	6 000
	Magasin DRC Bobo	HP-03	5 000	4 000	4 500	5 000	6 000
Sous-total herbicides post-levée - lots Bobo			12 000	9 600	10 800	12 000	14 400
Dédougou	Bondoukuy	HP-04	5 000	4 000	4 500	5 000	6 000
	Dédougou	HP-05	10 000	8 000	9 000	10 000	12 000
Sous-total herbicides post-levée - lots Dédougou			15 000	12 000	13 500	15 000	18 000
Houndé	Houndé	HP-06	10 000	8 000	9 000	10 000	12 000
		HP-07	5 000	4 000	4 500	5 000	6 000
Sous-total herbicides post-levée - lots Houndé			15 000	12 000	13 500	15 000	18 000
N'Dorola	Kourouma	HP-08	10 000	8 000	9 000	10 000	12 000
		HP-09	10 000	8 000	9 000	10 000	12 000
	N'Dorola	HP-10	13 000	10 400	11 700	13 000	15 600
Sous-total herbicides post-levée - lots N'Dorola			33 000	26 400	29 700	33 000	39 600
Total général herbicides post-levée			75 000	60 000	67 500	75 000	90 000

NB : Pour les herbicides liquides de post-levée utilisés à une autre dose/ha, **considérer la superficie à couvrir de 75 000 hectares** pour la détermination des quantités en litre.

Chaque lot est indivisible et un Candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les cotations de chaque Soumissionnaire, libellées en F CFA ou en Euro, doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat de la Direction Générale de la SOFITEX sise à Bobo-Dioulasso, au plus tard le mardi 03 décembre 2024 à 08 heures 30 minutes, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 09 heures 30 minutes précises dans la salle de réunion de la Direction Industrielle de la SOFITEX sise à la zone industrielle de Bobo-Dioulasso route de Banfora, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le **Dossier d'Appel d'Offres N°2024-0009/SOFITEX/DG/DCA**, à télécharger sur le site web de la SOFITEX (www.sofitex.bf) ou à retirer à la Direction Centrale des Achats (DCA) de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso (version physique et/ou numérique) sur présentation du reçu d'achat. Le dossier complet peut être consulté à la DCA à Bobo-Dioulasso ou à la Délégation SOFITEX à Ouagadougou les jours ouvrables (lundi à vendredi) de 09 heures à 15 heures.

Le présent avis d'appel d'offres sera diffusé sur le site web SOFITEX (www.sofitex.bf) et dans certains journaux de la place.

Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires s'acquitteront de la somme d'un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA non remboursable, à payer à la caisse centrale de la SOFITEX sise à la Direction Générale de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso, contre délivrance d'un reçu de paiement.

NB : Aucune offre ne sera admise après les date et heure limites de dépôt mentionnées ci-dessus.



Le Directeur Général,

B. Gislain Arsène SOMDA

Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè